

## CAPA Hors Classe 2020

En raison du contexte de crise sanitaire, l'administration en difficulté pour tenir les instances paritaires traitant des opérations de carrière des personnels a un temps envisagé un report sur la prochaine rentrée scolaire de toutes les CAPA étudiant les promotions de grade pour la campagne 2020.

Suite à l'intervention du SE-Unsa auprès du ministère pour éviter tout changement de grade « retardé », les CAP nationales, académiques et départementales sont en cours, le plus souvent en visioconférence, pour se tenir le plus possible avant le 1er septembre et permettre ainsi à un maximum de collègues promus de passer au grade supérieur dans le calendrier habituel. Le SE-Unsa Toulouse se félicite donc de la tenue de cette commission aujourd'hui même si elle est malheureusement vouée à disparaître dans les années à venir.

Après des années de revendication pour une équité entre les corps, le SE Unsa se réjouit également de la dotation d'un ratio de 17% de passage à la hors-classe pour les professeurs des écoles ! L'Unsa, signataire du protocole PPCR avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les PE.

Lors des commissions paritaires, nos élus ont à cœur de vérifier la cohérence et la conformité des appréciations. **C'est pourquoi cette année nous souhaitons revenir sur le problème rencontré par la DGRH sur le barème pour la HC à propos de l'ancienneté dans la plage d'appel.**

Notre administration a repéré le fait que la base EPP comptabilise l'ancienneté comme 1 mois = 30 jours. Mais prenons l'exemple des collègues qui vont passer à l'échelon 10 au 1er septembre 2020. L'an dernier, ils étaient considérés comme échelon 9 + 3 ans (soit 10 points d'ancienneté). Cette année sur i-prof, il est noté qu'ils sont échelon 9 + 4 ans. Puisque ces collègues ne seront pas encore à l'échelon 10 au 31/08/2020 ils auront donc toujours 10 pts d'ancienneté dans le barème Hors classe.

**Par conséquent, en gardant leur avis pérenne, les collègues promouvables à l'échelon 10 au 01/09/2020 auront le même barème que l'an dernier.**

**Mais ce problème concerne en fait tous les collègues qui changent d'échelon au 1er septembre et à qui il manque donc 1 jour au 31 août pour comptabiliser une année complète d'ancienneté : L'administration se doit donc de leur expliquer pourquoi ils ont cette année le même barème que l'année dernière.**

Le SE-Unsa demande à avoir l'assurance que les corrections de barèmes ont bien été effectuées et que chaque enseignant.e peut à présent compter sur un barème fiable.

**Le SE-Unsa continue de demander une augmentation du taux de promotion pour tous les corps afin qu'un maximum de collègues obtiennent la hors-classe plus tôt dans leur carrière. Nous exigeons que l'ancienneté générale de services soit le premier discriminant afin de ne pas pénaliser les personnels ayant intégré leur corps actuel par détachement ou liste d'aptitude.**

Concernant les appréciations définitives émises par le recteur lors des campagnes précédentes, contingentées à 10% d'excellent et 45% de très satisfaisant, nous dénonçons une fois de plus ces quotas ! Cependant nous demandons à ce que, si ces derniers viennent à être modifiés à la hausse dans les années à venir, les appréciations des collègues des campagnes 2017-2018 et 2018-2019 ayant un avis « satisfaisant » soient elles-aussi revues afin que les agents concernés ne soient pas les grands perdants du PPCR en restant au bas du tableau de la Hors Classe alors que chaque année de plus en plus de collègues avec 125 ou 145 points leur passent devant.

Enfin il nous semble important de souligner qu'alors que 52% des agents promouvables sont des hommes, ils représentent 60% des promus, c'est pourquoi nous souhaitons demander à l'administration un geste vers la représentativité en effectuant un rééquilibrage.